

LES SOINS PALLIATIFS

« Toute personne malade dont l'état le requiert a le droit d'accéder à des soins palliatifs et à un accompagnement. » ⁽¹⁾

« Les soins palliatifs sont des soins actifs dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale. Leur objectif est de soulager les douleurs physiques ainsi que les autres symptômes et de prendre en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle. [...] Ils s'adressent au malade en tant que personne, à sa famille et à ses proches, à domicile ou en institution. » (Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs)

Les soins palliatifs ne cherchent pas à guérir mais à préserver la qualité de vie des patients et de leurs proches.

Pour aller plus loin...

- Loi du 9 juin 1999 visant à garantir le droit d'accès aux soins palliatifs ⁽¹⁾
- Loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé
- Loi du 22 avril 2005 dite loi Léonetti relative aux droits des malades et à la fin de vie
- Circulaire du 25 mars 2008 relative à l'organisation des soins palliatifs
- Loi du 2 février 2016 dite loi Claeys-Léonetti créant des nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie

L'EMSP vous accueille dans ses locaux, bâtiment Hôtel Dieu.



Vous souhaitez obtenir des informations complémentaires ? Échanger avec un professionnel ?

N'hésitez pas à nous contacter !

NOUS CONTACTER

Tél : 02 99 71 71 47 (répondeur en cas d'absence)

NOUS RENDRE VISITE

Équipe Mobile de Soins Palliatifs
Centre hospitalier intercommunal Redon-Carentoir
8 avenue Étienne Gascon
35600 Redon

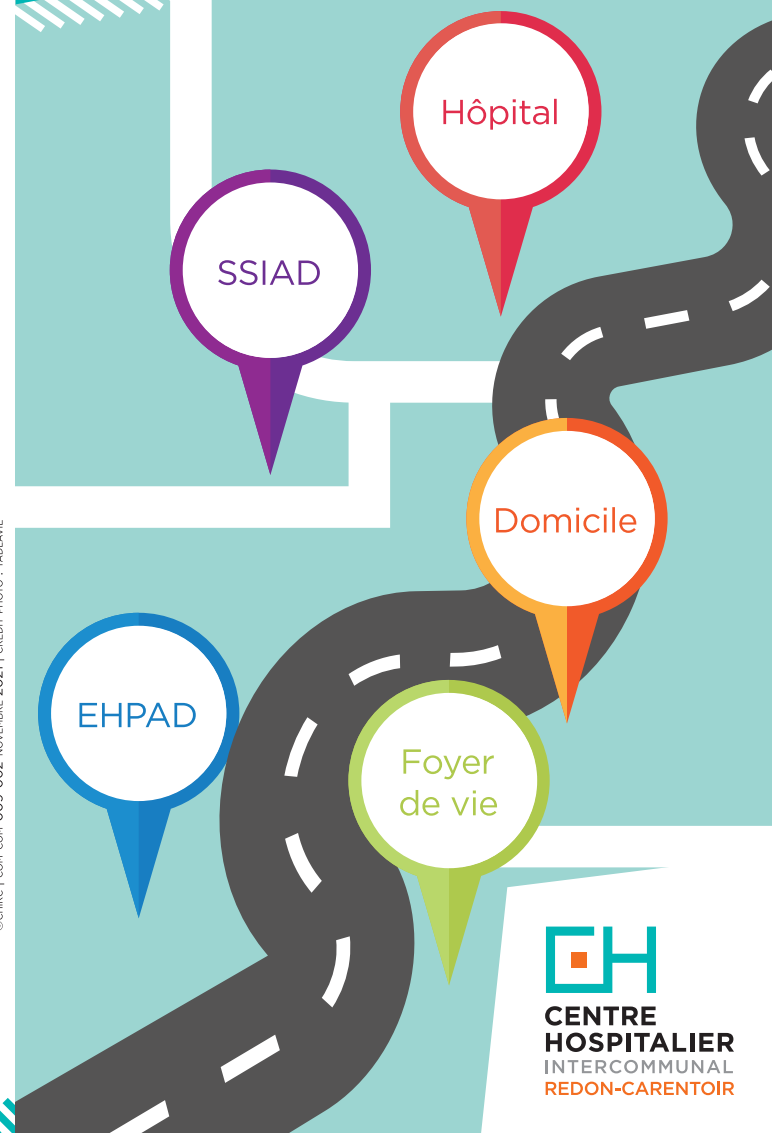
Les locaux de l'EMSP se situent dans le bâtiment Hôtel Dieu.

www.ch-redon-carentoir.fr



ÉQUIPE MOBILE DE SOINS PALLIATIFS

02 99 71 71 47



ÉQUIPE MOBILE DE SOINS PALLIATIFS

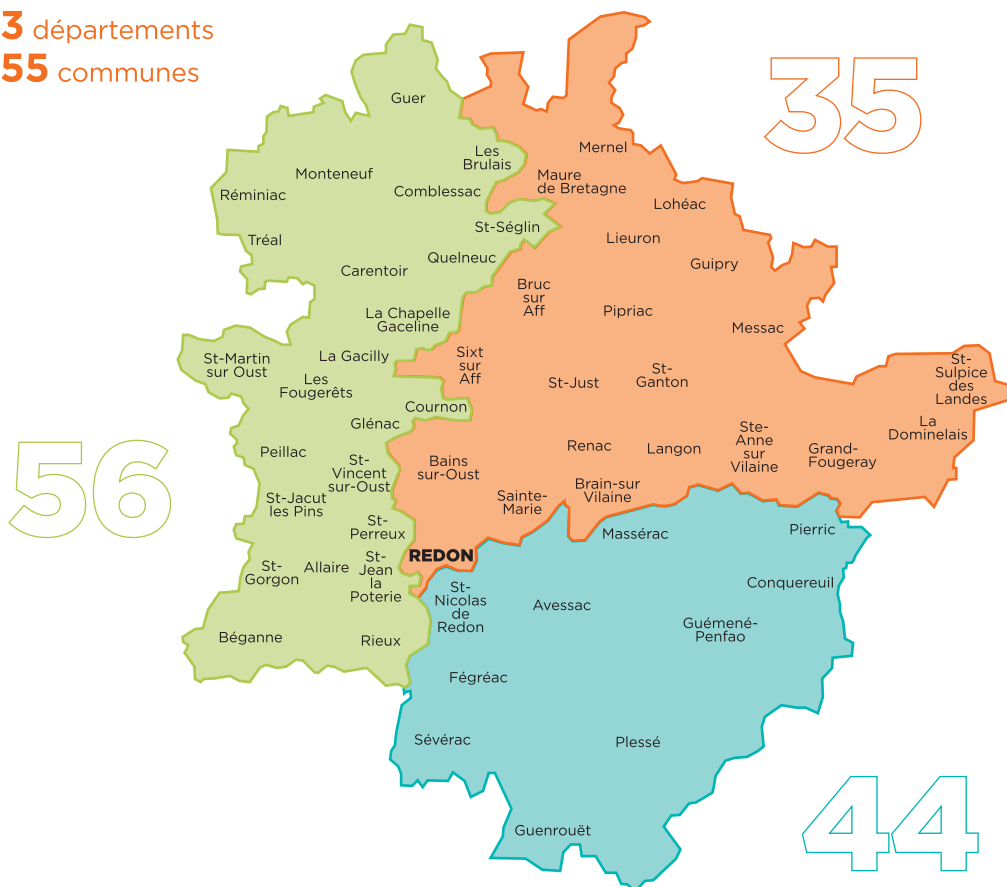
Créée en 2012, l'équipe mobile de soins palliatifs (EMSP) du centre hospitalier de Redon-Carentoir exerce une activité transversale sur son territoire. La complémentarité des actions entre le domicile et l'hôpital participe à assurer la continuité et la qualité de la prise en charge, facilitant ainsi le parcours de soins du patient.

L'EMSP propose une approche globale somatique, psychologique et sociale, face aux conséquences d'une maladie grave, évolutive ou terminale.

L'EMSP intervient comme consultant en soins palliatifs et travaille en collaboration avec les équipes soignantes, sans se substituer à elles. Elle apporte un appui aux professionnels de santé en favorisant la concertation des équipes et la cohérence du projet de soin.

TERRITOIRE D'INTERVENTION

3 départements
55 communes



MISSIONS

- **Évaluation et conseil** dans la prise en charge globale du patient : soulager les symptômes physiques et la souffrance psychique.
- **Évaluation et accompagnement** social du patient et de ses proches.
- **Écoute et soutien** psychologique du patient et de ses proches.
- **Compagnonnage et soutien** des équipes soignantes avec des temps de concertation et/ou analyse de pratique.
- **Aide** à la réflexion éthique et à la prise de décision, aide à la mise en place de procédures collégiales.
- **Accompagnement** au deuil.
- **Collaboration avec les différents partenaires** : médecins, services hospitaliers, LISP, USP, HAD, SSIAD, EHPAD, foyers de vie, paramédicaux libéraux... **Participation à la Réunion de Concertation Pluridisciplinaire** de soins palliatifs au CHU de Rennes. **Étude de la faisabilité du retour ou du maintien à domicile.**
- **Formation** et information des équipes soignantes. Participation à la mise en place de la démarche palliative et d'accompagnement.
- **Information sur les droits des patients** à l'adresse de tout public : loi Claeys-Léonetti, directives anticipées, personne de confiance, droit des malades à l'arrêt de tout traitement...

FONCTIONNEMENT ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Il est souhaitable que l'intervention de l'EMSP soit précoce afin de prévenir et d'anticiper les situations complexes.

L'EMSP se déplace le plus souvent en binôme auprès des patients, des proches et/ou des soignants :

- au domicile
- dans les centres hospitaliers de Redon-Carentoir et du Grand-Fougeray
- dans les structures médico-sociales : EHPAD, SSIAD, foyers de vie...

L'EMSP intervient à la demande du patient, de ses proches, de ses soignants, en accord avec le médecin référent du patient qui reste le seul prescripteur.

L'EMSP se déplace après avoir reçu une **demande d'intervention téléphonique au 02 99 71 71 47** qui permet de préciser les motifs et les attentes de la demande : douleur, souffrance psychique, accompagnement social, soutien des proches, soutien aux équipes...

Les interventions de l'EMSP sont gratuites, elles sont financées au titre des Missions d'Intérêt Général.